

MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2023



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers net (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 36



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Neguac (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


Paulin Gagnon

Comptables Professionnels Agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 23 octobre 2024



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
31 DÉCEMBRE 2023

Page 6

	2023 Budget (non-vérifié) (Note 20)	2023 Résultats	2022 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition fonciers	2 146 676 \$	2 146 676 \$	1 919 716 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	283 256	286 177	274 399
Subventions inconditionnelles	284 553	284 553	299 456
Autres transferts gouvernementaux	16 000	1 115 201	2 416 984
Frais et usagers - service d'égout	370 115	365 043	355 448
Autres revenus de provenance interne	455 320	605 232	406 414
Intérêts	9 000	38 978	27 569
Régime de pension	-	66 500	17 100
Récupération TVH	-	122 859	-
	<u>3 564 920</u>	<u>5 031 219</u>	<u>5 717 086</u>
DÉPENSES			
Service d'administration générale	697 686	849 531	825 708
Service de protection	747 936	812 328	733 828
Service de transport	1 047 953	911 866	1 232 122
Service d'hygiène	128 376	128 773	112 007
Services de la mise en valeur du territoire	159 947	183 473	145 555
Services récréatifs et culturels	829 200	925 868	575 098
Service égout	<u>538 216</u>	<u>531 578</u>	<u>503 261</u>
	<u>4 149 314</u>	<u>4 343 417</u>	<u>4 127 579</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 19)	<u>(584 394) \$</u>	687 802	1 589 507
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>17 162 896</u>	<u>15 573 389</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u><u>17 850 698</u> \$</u>	<u><u>17 162 896</u> \$</u>

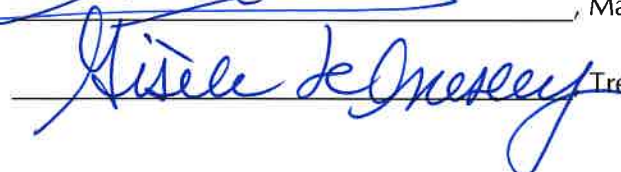
SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 23 et 24)



	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	363 678 \$	- \$
Encaisse affecté	330 283	498 828
Sommes à recevoir (note 3)	1 331 507	1 781 350
Placements (note 4)	604 065	734 333
Avantages postérieurs à l'emploi à recevoir (note 10)	<u>32 700</u>	<u>-</u>
	<u>2 662 233</u>	<u>3 014 511</u>
PASSIFS		
Découvert bancaire	-	270 901
Emprunts bancaires (note 5)	1 228 482	1 250 788
Comptes à payer et frais courus (note 6)	252 677	341 220
Revenus différés (note 7)	12 597	125 942
Dette à long terme (note 8)	4 947 458	5 020 207
Congés de maladie cumulés (note 9)	97 106	73 432
Avantages postérieurs à l'emploi à payer (note 10)	<u>-</u>	<u>34 800</u>
	<u>6 538 320</u>	<u>7 117 290</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(3 876 087)</u>	<u>(4 102 779)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	36 835 278	35 418 395
Amortissement cumulé (note 11)	<u>(15 132 742)</u>	<u>(14 184 693)</u>
Immobilisations nettes	<u>21 702 536</u>	<u>21 233 702</u>
Stock	16 657	5 724
Frais payés d'avance	<u>7 592</u>	<u>26 249</u>
	<u>24 249</u>	<u>31 973</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>17 850 698 \$</u>	<u>17 162 896 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 14)		
ENGAGEMENTS (note 15)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL


 _____, Maire


 _____, Trésorier


	Budget	2023	2022
Surplus de l'exercice	(584 394) \$	687 802 \$	1 589 507 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 416 883)	(2 743 657)
Valeur des immobilisations corporelles disposées	-	-	28 953
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>948 049</u>	<u>948 049</u>	<u>787 377</u>
	<u>363 655</u>	<u>363 655</u>	<u>(337 820)</u>
Acquisition de stocks de fournitures	-	(10 933)	-
Utilisation de stocks de fournitures	-	-	5 874
Acquisition de frais payés d'avance	-	-	(18 407)
Utilisation des charges payés d'avances	<u>-</u>	<u>18 657</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>7 724</u>	<u>(12 533)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	363 655	226 692	(350 353)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>-</u>	<u>(4 102 779)</u>	<u>(3 752 426)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u><u>363 655</u> \$</u>	<u><u>(3 876 087)</u> \$</u>	<u><u>(4 102 779)</u> \$</u>



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
31 DÉCEMBRE 2023

Page 9

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Clients et autres débiteurs	5 328 739 \$	4 671 126 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 339 327)	(3 208 922)
Intérêts encaissés	38 978	27 569
Intérêts versés	<u>(180 686)</u>	<u>(139 429)</u>
	<u>1 847 704</u>	<u>1 350 344</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 416 883)	(2 743 657)
Produits de dispositions d'immobilisation	-	17 971
Variation des placements	<u>130 268</u>	<u>(1 045)</u>
	<u>(1 286 615)</u>	<u>(2 726 731)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(22 306)	470 349
Dette à long terme	192 000	1 009 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(264 749)</u>	<u>(228 795)</u>
	<u>(95 055)</u>	<u>1 250 554</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	466 034	(125 833)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>227 927</u>	<u>353 760</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>693 961</u></u> \$	<u><u>227 927</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	363 678 \$	- \$
Encaisse affecté	330 283	498 828
Découvert bancaire	<u>-</u>	<u>(270 901)</u>
	<u><u>693 961</u></u> \$	<u><u>227 927</u></u> \$



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La municipalité s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1^{er} janvier 1967. En tant que municipalité, elle est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

La municipalité s'est donné l'énoncé de vision suivant : «La municipalité de Neguac souhaite une croissance de sa population, de ses industries et de ses services pour le bien-être de ses citoyens. Elle souhaite également créer une cohésion entre les différentes associations et comités impliqués avec la municipalité».

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la municipalité reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

La municipalité a adopté les normes du CSP le 1^{er} janvier 2011.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés. L'entité comprise dans les états financiers consolidés est Sportplex Inc.

Solde interfonds

Les normes CSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes inter-fonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Municipalité de Neguac le 12 décembre 2022 et par le Ministre des gouvernements locaux le 9 janvier 2023.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les principaux estimés comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

À partir du 1^{er} janvier 2011, la municipalité a adopté les normes du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Bâtiments	30 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Machineries et équipements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 ans
Revêtement de route	5 à 20 ans
Terrassement et gravillonnage	30 ans
Égoûts pluviaux	60 ans
Trottoirs	15 ans
Éclairage et feux de circulation	15 ans
Réseau d'évacuation des eaux usées	30 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisations est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Information sectorielle

La Municipalité de Neguac est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Information sectorielle (suite)**Services de la mise en valeur du territoire

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Système d'égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.

3. SOMMES À RECEVOIR

	2023	2022
Général	329 281 \$	286 721 \$
Gouvernements		
Fédéral	85 725	322 187
Provincial	689 051	1 020 129
TVH à recevoir	<u>227 450</u>	<u>152 313</u>
	<u>1 331 507 \$</u>	<u>1 781 350 \$</u>

4. PLACEMENTS

Les dépôts à terme sont composés d'épargnes rachetables garanties échéant de janvier 2024 à décembre 2025, aux taux d'intérêt variant de 0.65 % à 5.35 %. Ces dépôts à terme sont affectés aux réserves.



5. EMPRUNTS BANCAIRES

La municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 400 000 \$, avec un montant maximal permis de 1 641 599 \$ au taux préférentiel, dont 1 633 102 \$ n'est pas utilisé au 31 décembre 2023.

La municipalité dispose d'une seconde marge de crédit autorisée de 123 418 \$, avec un montant maximal permis de 123 418 \$ au taux préférentiel, dont 72 170 \$ n'est pas utilisé au 31 décembre 2023.

La municipalité dispose d'une troisième marge de crédit autorisée de 94 425 \$, avec un montant maximal permis de 94 425 \$ au taux préférentiel, dont 94 425 \$ n'est pas utilisé au 31 décembre 2023.

La municipalité dispose d'une quatrième marge de crédit autorisée de 1 468 737 \$, avec un montant maximal permis de 1 468 737 \$ au taux préférentiel, dont 300 000 \$ n'est pas utilisé au 31 décembre 2023.

6. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Créditeurs et frais courus	212 905 \$	298 375 \$
Salaires courus	-	13 158
Avantages sociaux à payer	31 921	16 856
Intérêts courus à payer	<u>7 851</u>	<u>12 831</u>
	<u><u>252 677</u></u> \$	<u><u>341 220</u></u> \$

7. REVENUS DIFFÉRÉS

	2023	2022
Revenus - Affaires indiennes	9 000 \$	9 000 \$
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	<u>3 597</u>	<u>116 942</u>
	<u><u>12 597</u></u> \$	<u><u>125 942</u></u> \$



8. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2023	2022
Débiteures au fonds de capital et emprunt général				
BI-41	1.35 % - 4.00 %	2023	- \$	6 000 \$
BM-39	0.95 % - 3.50 %	2030	82 000	95 000
BN-32	1.05 % - 3.90 %	2025	45 000	66 000
BP-34	1.20 % - 3.80 %	2036	72 000	76 000
BV-35	2.00 % - 3.35 %	2034	392 000	422 000
BW-44	1.95 % - 2.95 %	2039	662 000	705 000
CB-23	3.005 % - 4.462 %	2042	263 000	272 000
CC-22	3.953 % - 4.848 %	2042	706 000	737 000
CD-20	4.048 % - 5.115 %	2032	<u>192 000</u>	<u>-</u>
			<u>2 414 000</u>	<u>2 379 000</u>
Débiteures au fonds de capital d'égout				
BO-41	1.45 % - 3.75 %	2026	126 000	166 000
BP-35	1.20 % - 3.80 %	2036	535 000	551 000
BU-33	2.55 % - 3.70 %	2038	1 448 000	1 485 000
BW-45	1.95 % - 2.95 %	2039	<u>293 000</u>	<u>301 000</u>
			<u>2 402 000</u>	<u>2 503 000</u>
Sportplex Inc. - Caisse Populaire de Neguac				
PR 2	9.54 %	22 déc. 2024	91 458	98 207
CUEC	0 %	18 janv. 24	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
TOTAL DES FONDs			<u>4 947 458 \$</u>	<u>5 020 207 \$</u>

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette à long terme.

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2024	420 458 \$
2025	299 000 \$
2026	280 000 \$
2027	242 000 \$
2028	240 000 \$



9. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La municipalité offre aux employés un congé de maladie qui s'accumule à raison d'une journée et quart par mois jusqu'à un maximum de 240 jours. Un suivi mensuels des congés de maladie courus est effectué et le montant à payer en fin d'année est présenté au bilan séparément.

10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

Attribution pour service à long terme

Tous les employés de la municipalité sont admissibles à ces avantages à titre d'allocations de retraite calculées comme suit :

Un employé qui a travaillé 10 ans consécutifs sans interruption recevra une allocation de retraite s'il décide de prendre sa retraite à partir de l'âge de 60 ans. L'allocation équivaut à une semaine par année par le nombre d'années de service calculée au taux horaire en vigueur lors du départ pour la retraite de l'employé.

Au cours de l'année, aucun montant n'a été déboursé en récompense pour un long états de service. La municipalité ne comptait aucun employé admissible au 31 décembre 2023.

Obligations découlant du régime de retraite

La municipalité de Neguac et ses employés participent au Régime de pension des employés municipaux du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies à employeurs multiples qui est administré par un comité élu par ses membres, conformément aux dispositions de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick. Le régime verse des prestations de retraite calculées en fonction des années de service et du salaire maximal moyen.

Les évaluations actuarielles aux fins de provisionnement sont effectuées chaque année ou tous les trois ans, selon la situation financière du régime (présentement à chaque année). Par la suite, les évaluations actuarielles aux fins de comptabilité sont fondées sur les données recueillies (auxquelles des rajustements sont apportés). La plus récente évaluation actuarielle a été préparée au 31 décembre 2021 et a permis de déterminer une obligation au titre des prestations constituées de 140 299 800 \$ pour l'ensemble du régime, calculée d'après l'analyse comptable.

L'évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en fonction d'un certain nombre d'hypothèses sur des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations salariales ainsi que le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées tiennent compte des meilleures estimations de la direction. Les renseignements ci-dessous résume les principales hypothèses de l'évaluation au 31 décembre 2022 :

- le taux d'inflation prévu est de 2.1 % par année;



10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

- le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 6.15 % par année;
- le taux de rendement prévu sur l'actif est de 6.15 % par année;
- l'âge de la retraite varie selon l'âge et la catégorie d'emploi;
- la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (« DUMERCA ») est de 14.0 années.

L'évaluation actuarielle préparée au 31 décembre 2021 indiquait que la valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations accumulées du régime était supérieure à la valeur actualisée de ces prestations. La province du Nouveau-Brunswick a accordé au régime de pension une exemption de versement des cotisations d'équilibre exigibles relativement au déficit de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime révélait un excédent de 1 294 100 \$ selon l'approche de continuité, soit un changement de 2 127 600 \$ comparativement au déficit de 833 500 \$ enregistré au 31 décembre 2020. En se fondant sur les hypothèses au 31 décembre 2021, l'actuaire prévoit que les taux de cotisation de l'employeur et des employés suffiraient pour financer le coût des services courants et paiements spéciaux selon l'approche de continuité, tel que requis par la Loi sur les prestations de pension.

Au 31 décembre 2021, le régime versait des prestations à 310 retraités. Le montant total des prestations versées aux retraités et aux participants ayant quitté leur emploi en 2023 était estimé à environ 5 210 400 \$ (en 2022, le montant réel s'est élevé à 6 836 300 \$) pour l'ensemble du régime.

Les employés versent des cotisations variant selon le niveau de leurs gains et leur catégorie d'emploi; le taux de cotisation moyen est d'environ 7.95 % pour l'ensemble du régime. Chaque municipalité verse des cotisations égales à celles des employés. L'argent de la caisse de retraite est investi dans des titres à court terme, des obligations, des actions canadiennes et étrangères. En 2023, les cotisations des employés combinées à celles des municipalités sont estimées à environ 7 978 000 \$ (en 2022, le montant réel s'est élevé à 7 988 500 \$ pour l'ensemble du régime).

Les renseignements ci-dessous résument les données du régime par rapport à Neguac :

- l'âge moyen des 6 employés actifs participant au régime est de 45.7 (au 31 décembre 2021)
- les prestations versées en 2022 ont atteint 68 500 \$ et sont estimées à 35 900 \$ en 2023
- combinées, les cotisations se sont chiffrées à 80 600 \$ en 2022 et elles sont estimées à 76 600 \$ en 2023



10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

En plus d'analyser la situation financière du régime en ce qui a trait à Neguac au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, l'actuaire a effectué une extrapolation de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022 pour déterminer la situation estimative du régime au 31 décembre 2023. L'extrapolation suppose que les hypothèses utilisées au 31 décembre 2023 sont demeurées inchangées depuis le 31 décembre 2022. Elle suppose également un rendement de l'actif de 6.15 % après déduction de tous les frais et dépenses. Si la situation diffère de celle qui est supposée, les montants seront rajustés pour rendre compte de la situation réelle. Voici les résultats de l'extrapolation:

Passif (actif) au titre des prestations constituées

	2023	2022
Passif au début de la période	3 700 \$	46 500 \$
Charges de retraite pour l'année	1 900	(5 600)
Moins les cotisations de l'employeur	<u>(38 300)</u>	<u>(37 200)</u>
Passif (actif) à la fin de la période	<u><u>(32 700) \$</u></u>	<u><u>3 700 \$</u></u>

Bref, au 31 décembre 2023, le passif au titre des prestations constituées en ce qui concerne Neguac est estimé à -32 700 \$, alors qu'il était de 46 500 \$ au 1er janvier 2022 et de 3 700 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant est inclus dans les avantages sociaux postérieurs à l'emploi qui sont payables, tels qu'ils sont indiqués dans l'état consolidé de la situation financière.

La situation du passif au titre des prestations constituées est démontrées ci-dessous et illustre les montants non amortis qui sont constatés dans les charges de retraite au fil du temps:

Rapprochement du niveau de capitalisation à la fin de la période

	2023	2022
Obligations au titre des prestations constituées	642 900 \$	604 800 \$
Moins : actif du régime	<u>(644 800)</u>	<u>(567 900)</u>
Déficit (surplus) du régime	(1 900)	36 900
Gains non amortis	<u>30 800</u>	<u>33 200</u>
Passif (actif) à la fin de la période	<u><u>(32 700) \$</u></u>	<u><u>3 700 \$</u></u>



10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées du début à la fin de la période:

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées

	2023	2022
Obligations au titre des prestations constituées - début	604 800 \$	630 200 \$
Coût des services courants	36 800	40 100
Versements des prestations	(35 900)	(68 500)
Intérêts pour la période	37 200	35 100
Gains pendant la période	<u>-</u>	<u>(32 100)</u>
Obligation au titre des prestations constituées - fin	<u><u>642 900</u></u> \$	<u><u>604 800</u></u> \$

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'actif du régime du début à la fin de la période:

Rapprochement de l'actif du régime

	2023	2022
Actif du régime au début	567 900 \$	613 600 \$
Cotisations de l'employeur	38 300	37 200
Cotisations des employés	38 300	43 400
Versements des prestations	(35 900)	(68 500)
Rendement de l'actif pendant la période	<u>36 200</u>	<u>(57 800)</u>
Actif du régime à la fin	<u><u>644 800</u></u> \$	<u><u>567 900</u></u> \$



10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

La charge de retraite reliée aux prestations de retraite inclus les composantes suivantes:

Charge de retraite

	2023	2022
Coût des services courants de l'employeur	(1 500) \$	(3 300) \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	37 200	35 100
Rendement prévu de l'actif	(36 200)	(35 300)
Amortissement des soldes non constatés		
Pertes (gains) actuarielles	<u>2 400</u>	<u>(2 100)</u>
Charge de retraite	<u><u>1 900</u></u> \$	<u><u>(5 600)</u></u> \$

La charge de retraite est incluse dans l'état des résultats.



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2023

Page 22

11. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Véhicules	Chemin et Routes	Matériel et équipement	Ouvrage de génie	Total 2023	Total 2022
Solde au début	728 024 \$	920 860 \$	9 256 676 \$	1 580 748 \$	9 610 378 \$	1 755 572 \$	11 566 137 \$	35 418 395 \$	32 762 108 \$
Ajouts:									
Additions nettes durant l'année	-	618 916	293 268	-	405 198	99 501	-	1 416 883	2 743 658
Moins:									
Dispositions nettes durant l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	87 371
Solde à la fin	<u>728 024</u>	<u>1 539 776</u>	<u>9 549 944</u>	<u>1 580 748</u>	<u>10 015 576</u>	<u>1 855 073</u>	<u>11 566 137</u>	<u>36 835 278</u>	<u>35 418 395</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ									
Solde au début	-	20 875	3 880 887	993 662	5 369 138	1 283 996	2 636 135	14 184 693	13 455 734
Ajouts:									
Amortissement durant l'année	-	61 516	259 607	71 972	278 015	85 222	191 717	948 049	787 377
Moins:									
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	-	-	-	-	58 418
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>82 391</u>	<u>4 140 494</u>	<u>1 065 634</u>	<u>5 647 153</u>	<u>1 369 218</u>	<u>2 827 852</u>	<u>15 132 742</u>	<u>14 184 693</u>
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>728 024 \$</u>	<u>1 457 385 \$</u>	<u>5 409 450 \$</u>	<u>515 114 \$</u>	<u>4 368 423 \$</u>	<u>485 855 \$</u>	<u>8 738 285 \$</u>	<u>21 702 536 \$</u>	<u>21 233 702 \$</u>
Composé de:									
Fonds général	616 424 \$	1 457 385 \$	4 723 072 \$	515 114 \$	4 368 423 \$	151 061 \$	-	11 831 479 \$	11 131 435 \$
Fonds égouts	<u>111 600</u>	<u>-</u>	<u>686 378</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>334 794</u>	<u>8 738 285</u>	<u>9 871 057</u>	<u>10 102 267</u>
	<u>728 024 \$</u>	<u>1 457 385 \$</u>	<u>5 409 450 \$</u>	<u>515 114 \$</u>	<u>4 368 423 \$</u>	<u>485 855 \$</u>	<u>8 738 285 \$</u>	<u>21 702 536 \$</u>	<u>21 233 702 \$</u>



12. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS**Emprunt provisoire pour le capital**

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

21-032	377 000 \$
22-0072	<u>362 000</u>
	<u><u>739 000</u></u> \$

Fonds de capital égout

15-0061	<u>156 000</u> \$
	<u><u>156 000</u></u> \$

Emprunt pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2023, la municipalité s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt inter-fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts inter-fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité ne s'est pas conformé à cette exigence.



13. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'ÉGOUT

La Loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent (déficit) était composé comme suit :

	2023	2022
Déficit de l'année 2023	(14 212) \$	- \$
Déficit de l'année 2022	(20 617)	(20 617)
Excédent de l'année 2021	-	2 141
Déficit de l'année 2019	<u>(15 390)</u>	<u>(15 390)</u>
	<u>(50 219) \$</u>	<u>(33 866) \$</u>

14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la municipalité peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2023, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

15. ENGAGEMENTS

La municipalité s'est engagée à garantir un emprunt hypothécaire pour Sportplex Inc. d'un montant de 200 000 \$ pour une période maximale de 15 ans. Le montant total de l'engagement ne peut dépasser 200 000 \$. Le solde de l'emprunt au 31 décembre 2023 est de 91 458 \$.

La municipalité s'est aussi engagée à garantir une marge de crédit pour Sportplex Inc. au montant de 10 000 \$ renouvelable annuellement.

En 2024, la municipalité a remboursé les dettes du Sportplex Inc.



16. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS**Solde des fonds de réserves**

Au 31 décembre, le solde du fonds de réserve de fonctionnement égout excède la limite autorisée qui est de 5 % des dépenses de l'année précédente.

Excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme - fonds de capital général

Au 31 décembre, le fonds de capital et d'emprunt général de la municipalité indique un excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme.

	FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT GÉNÉRAL	FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT ÉGOUT
ACTIFS À COURT TERME	375 650 \$	- \$
PASSIFS À COURT TERME	<u>(3 597)</u>	<u>-</u>
	<u><u>372 053</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

La municipalité a émis, en 2019, une débenture en trop dans son fonds de capital et d'emprunt général d'un montant de 214 910 \$. La municipalité, avec l'approbation du ministère, a transféré cette débenture dans son fonds de capital et d'emprunt égout. La portion du paiement annuelle sera transféré à chaque année, résorbant le solde au fur et à mesure.



17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La municipalité, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La municipalité consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La municipalité n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La municipalité est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



18. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

REVENUS

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Égout	Total 2023	Total 2022
Mandat d'imposition fonciers	478 421 \$	457 471 \$	513 527 \$	72 520 \$	103 325 \$	521 412 \$	-	2 146 676 \$	1 919 716 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	264 867	21 310	-	-	-	-	286 177	274 399
Subventions inconditionnelles	63 417	60 640	68 071	9 613	13 696	69 116	-	284 553	299 456
Autres transferts gouvernementaux	74 510	-	302 790	-	4 071	692 579	41 251	1 115 201	2 416 984
Frais et usagers - service d'égout	-	-	-	-	-	-	365 043	365 043	355 448
Autres revenus de provenance interne	279 887	-	-	-	-	325 345	-	605 232	406 414
Intérêts	24 744	-	-	-	-	-	14 234	38 978	27 569
Régime de pension	66 500	-	-	-	-	-	-	66 500	17 100
Récupération TVH	122 859	-	-	-	-	-	-	122 859	-
	<u>1 110 338</u>	<u>782 978</u>	<u>905 698</u>	<u>82 133</u>	<u>121 092</u>	<u>1 608 452</u>	<u>420 528</u>	<u>5 031 219</u>	<u>5 717 086</u>

DÉPENSES

Salaires et bénéfices	352 431	9 852	237 862	-	-	70 175	20 486	690 806	860 237
Biens et services	465 971	754 631	296 962	128 773	179 119	813 507	149 002	2 787 965	2 450 075
Amortissement	26 648	34 932	347 875	-	1 822	223	272 460	683 960	677 838
Intérêts	4 481	12 913	29 167	-	2 532	41 963	89 630	180 686	139 429
	<u>849 531</u>	<u>812 328</u>	<u>911 866</u>	<u>128 773</u>	<u>183 473</u>	<u>925 868</u>	<u>531 578</u>	<u>4 343 417</u>	<u>4 127 579</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>260 807 \$</u>	<u>(29 350) \$</u>	<u>(6 168) \$</u>	<u>(46 640) \$</u>	<u>(62 381) \$</u>	<u>682 584 \$</u>	<u>(111 050) \$</u>	<u>687 802 \$</u>	<u>1 589 507 \$</u>



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2023

Page 28

19. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Égouts	Capital Égouts	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Fonction- nement Égouts	Réserve Capital Général	Réserve Capital Égouts	Total 2023	Total 2022
EXCÉDENT PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	449 798 \$	331 851 \$	104 647 \$	(220 048) \$	143 \$	(20) \$	17 061 \$	4 370 \$	687 802 \$	1 589 507 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus (déficit) d'avant dernière année	23 706	-	2 141	-	-	-	-	-	25 847	39 366
Remboursement de la dette	(157 000)	157 000	(101 000)	101 000	-	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(132 033)	132 033	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'égout	15 000	-	(15 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	675 588	-	272 460	-	-	-	-	948 048	787 378
Provision pour régime de retraite	(66 500)	-	-	-	-	-	-	-	(66 500)	(17 100)
Transfert au (du) fonds de réserve	-	225 000	(5 000)	-	-	5 000	(225 000)	-	-	-
Profit (perte) entité apparentée	(6 951)	-	-	-	-	-	-	-	(6 951)	(10 405)
	(323 778)	1 189 621	(118 859)	373 460	-	5 000	(225 000)	-	900 444	799 239
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	126 020 \$	1 521 472 \$	(14 212) \$	153 412 \$	143 \$	4 980 \$	(207 939) \$	4 370 \$	1 588 246 \$	2 388 746 \$



20. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

REVENUS

	Fonctionnement Général	Fonctionnement Égout	Amortissement Immobilisations	Autres Intérêts	Élimination	Total 2023
Mandat d'imposition fonciers	2 146 676 \$	-	-	-	\$	2 146 676 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	283 256	-	-	-	-	283 256
Subventions inconditionnelles	284 553	-	-	-	-	284 553
Autres transferts gouvernementaux	16 000	-	-	-	-	16 000
Frais et usagers - service d'égout	-	370 115	-	-	-	370 115
Autres revenus de provenance interne	455 320	-	-	-	-	455 320
Intérêts	1 000	8 000	-	-	-	9 000
Excédent de l'avant-dernier exercice	23 704	2 141	-	-	(25 845)	-
Revenus interfonds	32 000	-	-	-	(32 000)	-
	<u>3 242 509</u>	<u>380 256</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(57 845)</u>	<u>3 564 920</u>

DÉPENSES

Service d'administration générale	666 251	-	26 648	4 787	-	697 686
Service de protection	699 211	-	34 932	13 793	-	747 936
Service de transport	668 923	-	347 875	31 155	-	1 047 953
Service d'hygiène	128 376	-	-	-	-	128 376
Services de la mise en valeur du territoire	155 421	-	1 822	2 704	-	159 947
Services récréatifs et culturels	531 921	-	264 312	32 967	-	829 200
Paiement en capital	157 000	109 500	-	-	(266 500)	-
Intérêts sur dette à long terme	85 406	93 536	-	(178 942)	-	-
Service égout	-	157 130	272 460	93 536	15 090	538 216
Contribution au fonds de capital général	150 000	-	-	-	(150 000)	-
Contribution au fonds de capital égout	-	5 000	-	-	(5 000)	-
Escompte sur facturation	-	10 500	-	-	(10 500)	-
Frais bancaires et intérêts	-	4 590	-	-	(4 590)	-
	<u>3 242 509</u>	<u>380 256</u>	<u>948 049</u>	<u>-</u>	<u>(421 500)</u>	<u>4 149 314</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(948 049) \$</u>	<u>-</u>	<u>363 655 \$</u>	<u>(584 394) \$</u>

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE



21. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Fonctionnement Égout	Réserve Capital Général	Réserve Capital Égout	Total 2023	Total 2022
ACTIFS						
Encaisse	131 087 \$	34 908 \$	32 262 \$	9 095 \$	207 352 \$	422 220 \$
Épargne à terme	<u>33 945</u>	<u>-</u>	<u>361 814</u>	<u>208 306</u>	<u>604 065</u>	<u>734 332</u>
	<u>165 032 \$</u>	<u>34 908 \$</u>	<u>394 076 \$</u>	<u>217 401 \$</u>	<u>811 417 \$</u>	<u>1 156 552 \$</u>
PASSIFS						
Dû interfonds	<u>-</u> \$	<u>10 011</u> \$	<u>44 847</u> \$	<u>6 600</u> \$	<u>61 458</u> \$	<u>208 149</u> \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ						
Actif net au début	164 889	19 917	557 168	206 431	948 405	831 678
Excédent (déficit)	<u>143</u>	<u>4 980</u>	<u>(207 939)</u>	<u>4 370</u>	<u>(198 446)</u>	<u>116 727</u>
	<u>165 032</u>	<u>24 897</u>	<u>349 229</u>	<u>210 801</u>	<u>749 959</u>	<u>948 405</u>
	<u>165 032 \$</u>	<u>34 908 \$</u>	<u>394 076 \$</u>	<u>217 401 \$</u>	<u>811 417 \$</u>	<u>1 156 554 \$</u>
REVENUS						
Transfert	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$	115 000 \$
Intérêts	<u>143</u>	<u>-</u>	<u>17 061</u>	<u>4 370</u>	<u>21 574</u>	<u>1 768</u>
	<u>143</u>	<u>5 000</u>	<u>17 061</u>	<u>4 370</u>	<u>26 574</u>	<u>116 768</u>
DÉPENSES						
Virement	-	-	225 000	-	225 000	-
Intérêts	<u>-</u>	<u>20</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>20</u>	<u>41</u>
	<u>-</u>	<u>20</u>	<u>225 000</u>	<u>-</u>	<u>225 020</u>	<u>41</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>143 \$</u>	<u>4 980 \$</u>	<u>(207 939) \$</u>	<u>4 370 \$</u>	<u>(198 446) \$</u>	<u>116 727 \$</u>

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AU FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 6 novembre 2023

Adoption de transférer 125 000 \$ du fonds de réserve de fonctionnement général vers le fonds de fonctionnement général

Résolution du 29 décembre 2023

Adoption de transférer 100 000 \$ du fonds de réserve de fonctionnement général vers le fonds de fonctionnement général

Adoption de transférer 5 000 \$ du fonds de fonctionnement égout vers le fonds de réserve de fonctionnement d'égout.



22. ENTITÉE CONTRÔLÉE

La municipalité a une seule entité contrôlée : Sportplex Inc.

	2023	2022
ACTIFS		
Encaisse	2 338 \$	2 030 \$
Débiteurs	<u>150</u>	<u>242</u>
	<u>2 488 \$</u>	<u>2 272 \$</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus	1 200 \$	1 186 \$
Dette à long terme	<u>131 458</u>	<u>138 207</u>
	<u>132 658</u>	<u>139 393</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ	<u>(130 170)</u>	<u>(137 121)</u>
	<u>2 488 \$</u>	<u>2 272 \$</u>
REVENUS	19 250 \$	17 420 \$
DÉPENSES	<u>12 299</u>	<u>7 015</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) POUR L'EXERCICE	<u>6 951 \$</u>	<u>10 405 \$</u>

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



23. SUPPORT DES REVENUS

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats	2022 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Services des incendies	262 056 \$	264 867 \$	253 089 \$
Entretien de routes	<u>21 200</u>	<u>21 310</u>	<u>21 310</u>
	<u>283 256 \$</u>	<u>286 177 \$</u>	<u>274 399 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Loyers	192 820 \$	193 818 \$	203 890 \$
Permis et licences	5 500	20 008	10 402
Autres revenus de services	26 500	24 000	-
Revenus divers	10 500	65 861	19 090
Revenus Sportplex Inc.	<u>220 000</u>	<u>301 545</u>	<u>173 032</u>
	<u>455 320 \$</u>	<u>605 232 \$</u>	<u>406 414 \$</u>



24. SUPPORT DES DÉPENSES

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats	2022 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	23 720 \$	22 790 \$	23 139 \$
Conseillers	<u>54 300</u>	<u>43 537</u>	<u>53 230</u>
	78 020	66 327	76 369
Administration			
Salaires et avantages sociaux	256 773	286 104	278 687
Fournitures de bureau	57 010	52 137	37 353
Télécommunications	7 560	6 676	6 446
Honoraires professionnels	<u>74 000</u>	<u>167 434</u>	<u>187 548</u>
	395 343	512 351	510 034
Bâtiments			
Électricité	13 900	14 554	10 986
Assurances et taxes	12 295	12 663	17 886
Réparations et entretien	21 950	24 605	21 884
Amortissement	<u>26 648</u>	<u>26 648</u>	<u>20 704</u>
	74 793	78 470	71 460
Autres coûts administratifs			
Congrès et délégations	4 500	398	-
Relation publiques	34 900	35 597	30 495
Cotisations et associations	14 050	9 811	10 492
Coût d'évaluation	28 493	28 432	26 592
Frais liés aux espaces à louer	<u>62 800</u>	<u>53 800</u>	<u>51 136</u>
	144 743	128 038	118 715
Services financiers			
Frais bancaires	-	54 728	21
Intérêt sur dette à long terme	4 787	4 481	2 303
Escompte sur débentures	-	1 152	8 441
Intérêt sur emprunts temporaires	<u>-</u>	<u>3 984</u>	<u>38 365</u>
	4 787	64 345	49 130
	<u>697 686 \$</u>	<u>849 531 \$</u>	<u>825 708 \$</u>



24. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats	2022 Résultats
SERVICE DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	150 175 \$	246 886 \$	124 232 \$
Brigade	50 850	45 664	49 025
Frais de formation	7 500	3 786	740
Caserne	23 475	21 572	27 245
Achat de matériel	92 096	72 161	128 389
Amortissement	34 932	34 932	43 956
Intérêt sur dette à long terme	<u>13 793</u>	<u>12 913</u>	<u>7 599</u>
	372 821	437 914	381 186
Service de police - G.R.C.	352 500	357 409	339 240
Règlementation des animaux	3 075	2 925	3 702
Service des mesures d'urgence	<u>19 540</u>	<u>14 080</u>	<u>9 700</u>
	<u>375 115</u>	<u>374 414</u>	<u>352 642</u>
	<u>747 936 \$</u>	<u>812 328 \$</u>	<u>733 828 \$</u>
SERVICE DE TRANSPORT			
Service de transport en commun			
Administration	17 040 \$	11 132 \$	21 317 \$
Salaires et avantages sociaux	275 828	237 862	347 754
Ateliers	24 465	24 140	25 510
Amortissement	347 875	347 875	335 141
Achat matériel	<u>71 190</u>	<u>49 253</u>	<u>64 618</u>
	736 398	670 262	794 340
Transports routiers			
Nettoyage des rues	19 500	15 356	13 634
Égouts pluviaux	7 500	3 775	18 905
Services de déneigement	158 000	80 256	99 567
Éclairages des rues et décoratif	76 500	86 103	73 744
Réparation des rues	-	-	196 970
Signalisation	7 900	8 078	8 276
Fossés de drainage et ponceaux	11 000	18 869	10 341
Intérêt sur dette à long terme	<u>31 155</u>	<u>29 167</u>	<u>16 345</u>
	<u>1 047 953 \$</u>	<u>911 866 \$</u>	<u>1 232 122 \$</u>



24. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats	2022 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE			
Collection des ordures	<u>128 376 \$</u>	<u>128 773 \$</u>	<u>112 007 \$</u>
 SERVICES DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Commission d'urbanisme	68 021 \$	70 770 \$	61 377 \$
Promotion touristique	25 911	26 949	20 955
Bureau touristique	58 695	79 236	59 158
Développement économique	2 794	2 164	987
Amortissement	1 822	1 822	1 588
Intérêts sur la dette à long terme	<u>2 704</u>	<u>2 532</u>	<u>1 490</u>
	<u>159 947 \$</u>	<u>183 473 \$</u>	<u>145 555 \$</u>
 SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	83 388 \$	83 735 \$	79 513 \$
Activités, programmation et fournitures	60 780	32 033	32 107
Sportplex Inc.	252 290	386 414	234 490
Centre communautaire	23 895	21 479	19 650
Complexe jeunesse	26 995	23 104	22 775
Parcs et terrains de jeux	64 345	63 778	35 660
Amortissement	264 312	264 312	116 270
Autres projets	7 878	7 878	-
Intérêt sur dette à long terme	32 967	41 963	22 578
Projet - Parc Île-aux-foins	11 000	949	5 325
Site historique	<u>1 350</u>	<u>223</u>	<u>6 730</u>
	<u>829 200 \$</u>	<u>925 868 \$</u>	<u>575 098 \$</u>



24. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats	2022 Résultats
SERVICES D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Général			
Administration	41 240 \$	20 486 \$	24 864 \$
Système de raccordement	-	10 589	23 617
Station de pompage	86 215	84 745	53 641
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	29 675	32 022	23 588
Mauvaises créances	-	9 442	15 349
Amortissement	<u>272 460</u>	<u>272 460</u>	<u>269 719</u>
	429 590	429 744	410 778
Services financiers			
Escompte sur facturation	10 500	8 712	7 052
Intérêt sur dette à long terme	93 536	89 630	83 708
Frais bancaires et intérêts	<u>4 590</u>	<u>3 492</u>	<u>1 723</u>
	<u>108 626</u>	<u>101 834</u>	<u>92 483</u>
	<u><u>538 216</u></u> \$	<u><u>531 578</u></u> \$	<u><u>503 261</u></u> \$

